



Foot en Salle Infos

SAISON 2010/2011 - N° 22 - 22/06/2011

ethnias

DERNIER RAPPEL AUX CLUBS **Pas de paiement = Pas de championnat**

Pour rappel, les **frais d'inscription** au prochain championnat doivent être payés pour le **30 JUIN 2011 au plus tard** sur le compte n° **250-0177824-11**.

Pour rappel, les montants à acquitter sont:

- 300 € pour une équipe qui évolue en nationale
- 650 € pour une équipe première
- 500 € pour une équipe réserve
- 150 € pour une équipe de vétérans
- 100 € pour une équipe de jeunes

Les clubs qui n'auront pas payé les frais d'inscription dans les délais ne seront pas repris dans les séries 2011/2012

SOMMAIRE

2. Résultats modifiés - Avis aux clubs
P.-V. de la Commission Sportive Provinciale du 24/05/2011
3. P.-V. de l'assemblée générale du 10/06/2011
4. P.-V. succinct de la CPA du 06/06/2011
5. P.-V. succinct du Comité Exécutif Provincial du 07/06/2011
6. P.-V. de la Commission d'Appel Provinciale du 07/06/2011
Résultats provinciaux (semaine 43)
Classements finaux des championnats provinciaux
7. Championnats nationaux: résultats et classements finaux
8. Amendes
Finale « Ligue » préminimes

Editeur responsable

LFSS - Namur

Rue Fays 6/c, 5590 ACHENE

Partie officielle: Jean SCHEERS

Réalisation: Jean-Pierre DELFORGE

Expédition: Jean YERNAUX

Prochain numéro: le 10/08/2011

Inter Namêche 83 champion de Belgique en scolaires

Coupe de Belgique messieurs:

Cocoloco Arlon - Rolini Koersel: 5-14

Coupe de Belgique dames:

Volvo La Calamine - Madry Charleroi: 5-5 (tirs au but: 1-3)

Championnats de Belgique « jeunes » - Finales

Scolaires: Putters Ostende - Inter Namêche 83: 4-4 (AP: 4-7)

Cadets: CSK Everberg - Manchester Seraing: 2-9

Minimes: Trobel Affligem - Audio Duo Waremme: 1-4

Préminimes: Chase Antwerpen - Manchester Seraing: 3-4

Diablotins: CSK Everberg - Marseille Liège 0-5 FF

Modification de résultat

Semaine	Div.	Modification	Motif
41	4C	FC Cinacien C - Squadra Vedrin C: 5-0 ft au lieu de 4-5	Conformité du championnat (Equipe C)

Avis aux clubs

Déclarations d'accident

Le numéro de contrat de la LFFS auprès d'Ethias est le **45.039.084**

Il est recommandé au délégué de posséder, lors de chaque match, une ou plusieurs déclarations d'accident afin de pouvoir en donner un directement au joueur blessé si celui-ci devait se rendre à l'hôpital.

Les déclarations d'accident correctement et entièrement complétées par le responsable du club **doivent être renvoyées dans les 48 heures** au secrétariat provincial. Les déclarations reçues hors délai pourraient ne pas être prises en considération.

Secrétariat provincial - Permanences

Suite à de nombreuses dérives constatées ces derniers temps, il vous est rappelé que le secrétariat provincial peut être contacté TELEPHONIQUEMENT les JOURS OUVRABLES de 18 à 20h.

En dehors de ces heures, il vous est loisible de transmettre un courriel, un fax ou un SMS. Il vous sera répondu dès que possible.

Il vous est, en outre, rappelé les dispositions de l'article 137 du règlement organique qui stipule que le correspondant qualifié est **la seule personne qualifiée** pour signer le courrier et **traiter** avec la L.F.F.S. et/ou l'A.B.F.S.

Il est également le seul habilité à recevoir le courrier émanant de l'A.B.F.S. et de la L.F.F.S.

Saison 2011/2012 - Equipes réserves

A partir de la saison 2011/2012, un club ne peut aligner plus d'une équipe réserves.

Par dérogation:

- les clubs possédant un nombre supérieur d'équipes réserves à l'issue de la saison 2010/2011 sont autorisés à les conserver selon les modalités actuelles aussi longtemps que ces équipes se réinscrivent.

- l'inscription d'une nouvelle équipe C, D,... est acceptée mais celle-ci est limitée à la division la plus basse et ne peut donc prétendre à la montée.

A partir du championnat 2012/2013, les équipes C, D,... pourront être versées dans un championnat « réserve » sur décision du Comité Exécutif Provincial.

Procès-verbaux

Commission Sportive Provinciale P.-V. de la réunion du 24/05/2011

Présents: MM. Ruth (président), Demelenne, Jaumin, Plomteux, Vincent, Scheers (secrétaire provincial), Noël (représentant de la CPA).

Absents excusés: MM. Delforge et Wuyts.

Absent: M. Coppin.

La séance est ouverte à 19h45.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Les procès-verbaux des réunions du 05/04/2011 et du 20/04/2011 sont approuvés.

2. COMPETITION PROVINCIALE

2.1. Dossier N° 2010-2011/088

Date: 16/05/2011

Rencontre: Friends Auvélais - Borussia Loyers (Coupe vétérans)

Arbitre: Klemczak Dominique

Objet: Arrêt de la rencontre

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Attendu que l'arbitre a mis fin prématurément à la 25e minute sur le score de 1-9 suite au nombre insuffisant de joueurs pour continuer la rencontre (Règle 3 - article 1 et règle 7 article 4 des lois du jeu);

Attendu que ce fait est consécutif à des blessures encourues lors de la rencontre;

Par ces motifs:

La Commission Sportive Provinciale:

- décide de ne pas rejouer la rencontre;

- fixe le score à 1-9;

Ainsi prononcé à Namur le 24/05/2011.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction

3.1.1. Dossier N° 2010-2011/083

Monsieur Ruth ne siège pas

Date: 28/04/2011

Rencontre: MF Thy-le-Château - Boussu Walcourt (Div 3C)

En cause de: Lotten Gaëtan - 764946 - MF Thy-le-Château - 4443

Arbitre: Dedobbeleer Patrick

Objet: Critiques répétées (A.1)

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Application de l'art A.1 du barème de sanctions

Transaction: suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 29/08/2011 au 04/09/2011.

Ainsi prononcé à Namur le 24/05/2011.

3.2. Refus de transaction

Néant

3.3. Comparutions

3.3.1. Dossier N° 2010-2011/084

Monsieur Ruth ne siège pas

Date: 28/04/2011

Rencontre: MF Thy-le-Château - Boussu Walcourt (Div 3C)

En cause de: Geubel Marc - 764457 - MF Thy-le-Château - 4443 (P.O.)

Témoïn: Dupuis Laurent - 764312 - Boussu Walcourt - 4906 (P.O.)

Arbitre: Dedobbeleer Patrick (P.O.)

Objet: Attitude anti-sportive (D.2)

: Critiques répétées (A.1)

: Menaces (A.4)

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Entendu M. Dedobbeleer - arbitre qui confirme son rapport après lecture de celui-ci;

Attendu que M. Dupuis Laurent - 764312 est absent excusé;

Attendu que M. Geubel Marc - 764457 est absent excusé;

Attendu que la prévention reste établie;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir des circonstances particulières;

Par ces motifs:

La Commission Sportive Provinciale, statuant par défaut:

- inflige au nommé Geubel Marc - 764457 une suspension de toutes fonctions de 5 semaines, du 29/08/2011 au 02/10/2011 (point A.4 du barème de sanctions);

- stipule qu'en vertu de l'art 236.1.b), le délai d'appel est réduit à deux jours ouvrables.

Ainsi prononcé à Namur le 24/05/2011.

3.3.2. Dossier N° 2010-2011/085

Monsieur Ruth ne siège pas

Date: 28/04/2011

Rencontre: MF Thy-le-Château - Boussu Walcourt (Div 3C)

En cause de: Geubel Jean - 764458 - MF Thy-le-Château - 4443 (P.O.)

Témoïn: Lambinet Arnaud - 775623 - MF Thy-le-Château - 4443 (P.O.)

Arbitre: Dedobbeleer Patrick (P.O.)

Objet: Critiques répétées (A.1)

: Menaces verbales (A.4)

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Entendu M. Dedobbeleer Patrick - arbitre qui confirme son rapport après lecture de celui-ci. Sur demande, précise que le délégué a frappé du poing sur la table dans le vestiaire après la rencontre. Il l'a ensuite invité à sortir. En sortant du vestiaire, le délégué l'a interpellé et a prononcé la phrase relative à son handicap;

Attendu que M. Geubel Jean - 764458 est absent excusé;

Attendu que M. Lambinet Arnaud - 775623 est absent excusé;

Attendu que la prévention reste établie;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières;

Par ces motifs:

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut:

- inflige au nommé Geubel Jean - 764458 une suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 29/08/2011 au 25/09/2011 (point A.4 du barème de sanctions);

- stipule qu'en vertu de l'art 236.1.b), le délai d'appel est réduit à deux jours ouvrables.

Ainsi prononcé à Namur le 24/05/2011.

3.3.3. Dossier N° 2010-2011/086

Monsieur Vincent Michel ne siège pas.

Date: 06/05/2011

Rencontre: BF Dinant B - Sporting Namur (Div 2A)

En cause de: Martin David - 765023 - Sporting Namur - 4290 (P.O.)

Arbitre: Marchal Christian (P.O.)

Objet: Voie de fait entre joueurs (B.10)

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Entendu M. Marchal Christian qui précise qu'il s'agit en fait d'un geste de protection et ne peut affirmer s'il y a eu contact. C'est une faute de jeu qui est à l'origine des faits;

Entendu M. Martin David - 765023 qui confirme la version de l'arbitre

donnée en séance. Ne sait pas dire s'il a touché l'autre joueur;

Attendu que la prévention doit être amendée en geste déplacé (B.5);

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières;

Par ces motifs:

La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement:

- inflige au nommé Martin David - 765023 une suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 29/08/2011 au 04/09/2011 (point B.5 du barème de sanctions);

- stipule qu'en vertu de l'art 236.1.b), le délai d'appel est réduit à deux jours ouvrables.

Ainsi prononcé à Namur, le 24/05/2011.

3.3.4. Dossier N° 2010-2011/087

Messieurs Demellenne et Plomteux ne siègent pas.

Date: 13/05/2011

Rencontre: BB Dinant - Drenica Namur (Div 1)

En cause de: 1. Sibille Stéphane - 778906 - BB Dinant - 2763 (P.O.)

: 2. Sbaa Majid - 775095 - Drenica Namur - 3872 (P.O.)

Témoins: Bayet Cédric - 763621 - BB Dinant (P.O.)

: Dauti Xhevdet - 764026 - Drenica Namur (P.O.)

Arbitre: Marchal Christian (P.O.)

Objet: Pour 1 et 2: voies de fait entre joueurs (B.10)

: Attitude des supporters

: Arrêt de la rencontre

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Entendu M. Marchal Christian, qui précise:

- qu'il n'y avait eu aucun problème jusqu'aux incidents;

- que les deux joueurs se sont donné des coups mutuellement,

- que tout le monde est monté sur le terrain;

- qu'il était impossible de rétablir le calme;

- que les responsables de Dinant ont rempli leur mission;

- que, lorsqu'il a sifflé la fin du match, après concertation avec le

deuxième arbitre, il y avait encore une bagarre au centre du terrain;

- qu'il n'a pas vu ce qui s'est passé par la suite mais a entendu des cris

laissant supposer qu'il y avait encore une bagarre dans la salle;

- que l'altercation entre les deux joueurs a été très rapide et il ne sait pas dire s'il ont participé à la bagarre.

Entendu M. Sbaa Majid - 775095 qui précise:

- qu'il a agi par énervement suite à un tackle;

- que si les supporters n'étaient pas montés sur le terrain, il est persuadé que tout se serait réglé;

- qu'il a essayé de calmer mais le joueur de BB Dinant l'a encore provoqué et la bagarre a alors repris.

Entendu M. Dauti Xhevdet - 764026 qui, convoqué en qualité de témoin,

assiste aux versions de l'arbitre et de Sbaa Majid. Sur demande, il signale

qu'il n'a pas eu l'occasion de réagir en tant que délégué; que c'est le

gardien de Dinant qui a chauffé le public; qu'il ne sait pas dire si ses

supporters sont intervenus; précise qu'il y a beaucoup de monde qui vient

voir les matchs de son club; qu'il estime n'être pas responsable des

spectateurs.

Attendu que M. Sibille Stéphane - 778906 est absent excusé;

Attendu que M. Bayet Cédric - 763621 est absent excusé;

Attendu que la rencontre a été arrêtée prématurément à la 37e minute

sur le score de 6-2 suite à un envahissement de terrain de la part de

supporters tant du club Drenica Namur que du club de BB Dinant;

Considérant que l'origine des faits se trouve dans un échange de coups

entre des joueurs des deux équipes;

Considérant que l'absence des représentants de BB Dinant empêche de

savoir si des supporters de ce club n'ont pas participé aux faits;

Attendu que la prévention reste établie envers les deux joueurs;

Attendu qu'il est de jurisprudence constante qu'un club ne peut tirer un

quelconque profit de l'inconduite de ses supporters;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières;

Par ces motifs:

La Commission Sportive Provinciale, statuant par défaut;

- inflige au nommé Sibille Stéphane - 778906 une suspension de toutes

fonctions de 6 mois du 25/05/2011 au 24/11/2011 (point B.10 du barème

de sanctions);

- inflige une amende de 200 € au club BB Dinant - 2763 avec sursis de 1

an pour 100 € pour attitude de ses joueurs et supporters.

La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement;

- inflige au nommé Sbaa Majid - 775095 une suspension de toutes

fonctions de 6 mois du 25/05/2011 au 24/11/2011 (point B.10 du barème

de sanctions);

- inflige une amende de 300 € au club Drenica Namur - 3872 avec sursis

de 1 an pour 100 € pour attitude de ses joueurs et supporters;

- fixe le score de la rencontre à 5-0 ft / 0-5 ft.

- stipule qu'en vertu de l'art 236.1.b), le délai d'appel est réduit à deux

jours ouvrables.

Ainsi prononcé à Namur, le 24/05/2011.

4. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions du au inclus	
764946	Lotten Gaëtan	MF Thy-le-Château	29/08/2011	04/09/2011
764457	Geubel Marc	MF Thy-le-Château	29/08/2011	02/10/2011
764458	Geubel Jean	MF Thy-le-Château	29/08/2011	25/09/2011
765023	Martin David	Sporting Namur	29/08/2011	04/09/2011
778906	Sibille Stéphane	BB Dinant	25/05/2011	24/11/2011
775095	Sbaa Majid	Drenica Namur	25/05/2011	24/11/2011

5. FRAIS

Matricule	Nom du club	Frais administratifs	Amende suspension	Déplacement de l'arbitre	Divers	Total (€)
4443	MF Thy-le-Château	12,50 €	25 €	16,80 €		54,30 €
4290	Sporting Namur	12,50 €	2,50 €	9,80 €		24,80 €
2763	BB Dinant	12,50 €	65 €	4,90 €	100 € (1)	182,40 €
3872	Drenica Namur	12,50 €	65 €	4,90 €	200 € (1)	282,40 €

(1) attitude des joueurs et supporters

La prochaine réunion de la CSP Namur est fixée au 04/10/2011 à 19h30.

La séance est levée à 21h50.

(s) Jean SCHEERS, secrétaire, et Lionel RUTH, président

Assemblée Générale Provinciale P.-V. de la réunion du 10/06/2011

Siègent au bureau:

Comité Exécutif Provincial: MM. Lefebvre, Delforge, Burton, Degée, Jaumin.

Commission Sportive Provinciale: MM. Ruth, Wuyts, Coppin, Vincent.

Commission d'Appel Provinciale: MM. Ropson, Mercier, Wilmart, Meyfroidt.

Commission Provinciale d'Arbitrage: MM. Noel, Zmikala, Verbruggen.

Assiste à la réunion: M. Scheers, secrétaire provincial.

Vérification des pouvoirs:

Les clubs dont le numéro de matricule suit ne se sont pas présentés et par conséquent sont pénalisés d'une amende de 100,00 € (article 48 du règlement organique de la LFFS): 1064 - 3221 - 3739 - 3895 - 4349 - 4350 - 4925 - 5024 - 5225 - 5258 - 5420.

Il y a donc 78 clubs valablement représentés.

Une minute de silence est observée en mémoire de celles et ceux qui nous ont quitté au cours de la saison écoulée.

Rapport d'activité générale de la LFFS/Namur: par M. Lefebvre, président du C.E.P.

Rapport du Comité Exécutif Provincial: par M. Scheers, secrétaire provincial.

Rapport de la Commission Sportive provinciale: par M. Ruth, président de la Commission Sportive Provinciale.

Rapport de la Commission d'Appel provinciale: par M. Mercier, secrétaire de la Commission d'Appel Provinciale.

Rapport de la Commission Provinciale d'Arbitrage: par M. Noël, membre de la Commission Provinciale d'Arbitrage.

Rapport de la Commission Provinciale d'Etude: par M. Lefebvre, président de la Commission d'Etude Provinciale.

Interpellations: aucune.

Situation financière de la « Province »: par M. Burton, trésorier provincial.

Modifications aux règlements provinciaux:

Championnats provinciaux - Article 6

Nouveau texte : « Pour les clubs disposant de plusieurs équipes, chacune d'elle doit aligner un minimum de six joueurs qui ne le seront que dans la même équipe pendant la même semaine même s'il s'agit de matchs remis ou décalé. »

Proposition adoptée à l'unanimité des participants.

Championnat des jeunes - Article 13

Nouveau texte : « Les cartes jaunes reçues dans le cadre des compétitions jeunes n'ont aucune influence sur le championnat séniors et vice-versa, sauf en catégorie scolaires et espoirs, de même que pour les personnes exerçant une fonction officielle quelle que soit la catégorie de la compétition jeunes. »

Proposition adoptée à l'unanimité des participants.

Intervention de M. Delforge, président de la LFFS et vice-président provincial: M. Delforge expose les différentes modifications au règlement organique qui seront d'application la saison prochaine.

Présentation des modifications aux lois du jeu: par M. Scheers, président de la Commission Provinciale d'Arbitrage.

Elections:

Aucune candidature n'est parvenue au secrétariat provincial. En conséquence, les membres sortants sont réélus.

Assemblée générale de la LFFS asbl

MM. René Burton, Pascal Degée, Jean-Pierre Delforge, Céline Halzen, Philippe Meyfroidt, Lionel Ruth, Daniel Wilmar, Jean Yernaux, Jean Jaumin.

Comité exécutif provincial

MM. Jean Pierre Delforge et Jean Yernaux.

Proclamation des résultats:

Champion provincial diabolotins: Purple Auvelais A

Champion provincial préminimes: Alemania Tavieres A

Champion provincial minimes: VB Floreffe/Flawinne A

Champion provincial cadets: VB Floreffe/Flawinne A

Champion provincial scolaires: Inter Namèche 83 A

Champion provincial espoirs: MFC 2 Auvelais

Champion provincial vétérans: Borussia Loyers

Champion division IV D: MFC Gourdinne C

Champion division IV C: Panda Yvoir

Champion division IV B: Loch Ness Jemeppe

Champion division IV A: MF Seilles .com B

Champion division III C: Fagnard Couvin/Mariembourg

Champion division III B: FC Cinacien B

Champion division III A: FC Cinacien

Champion division II B: MFC 2 Auvelais

Champion division II A: Purple Auvelais

Champion provincial: BS Anhée

Coupe de la Province diabolotins: Purple Auvelais A

Coupe de la Province préminimes: FC Cinacien A

Coupe de la Province minimes: VB Floreffe/Flawinne A

Coupe de la Province cadets: VB Floreffe/Flawinne A

Coupe de la Province scolaires: Inter Namèche 83 A

Coupe de la Province espoirs: MFC 2 Auvelais

Coupe de la Province vétérans: Etrimus Champion

Coupe de la Province des équipes réserves: Borussia Loyers B

Coupe de la Province-Challenge Jean-Pierre Lurkin: Drenica Namur

(s) Jean SCHEERS, secrétaire provincial

Commission Provinciale d'Arbitrage P.-V. succinct de la réunion du 06/06/2011

Présents: MM. Scheers, Demortier, Zmikala, Noël, Verbruggen (conseiller), Degée (Représentant Comité Exécutif Provincial).

La séance est ouverte à 19h30.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

Le PV de la réunion du 02/05/2011 (09/2010-2011) est approuvé.

2. DISCIPLINE

Plan de travail

M. X: point 1: en continuation

Amendes arbitrales

M. X: match du 28/05/2011: en continuation

Cas de M. Y.

Le Comité Exécutif Provincial en sa séance du 10/05/2011 a décidé de transmettre le dossier devant la Commission Provinciale d'Arbitrage pour propos déplacés envers un formateur.

Après en avoir délibéré, la commission décide de traiter le dossier lors de sa prochaine réunion.

L'arbitre sera convoqué à cet effet.

3. ANALYSE DES EXAMENS THEORIQUES

Néant

4. ANALYSE DES EXAMENS PRATIQUES

Classement.

1 examen effectué.

5. SITUATION DU CADRE ARBITRAL

Promotion

M. Bolain: catégorie F

M. Boursois: catégorie F

M. Dotrengé: catégorie F

M. Masarotti: catégorie F

Situation des arbitres: 26 + 4

Situation de la commission: 4 + 0 + 1

6. COMMUNICATION DU REPRESENTANT DU CEP

-Remercie la commission et les arbitres pour leur travail au cours de la saison écoulée.

-Met en exergue l'esprit d'équipe du corps arbitral.

-Souhaite une saison 2011/2012 un peu plus sereine au niveau administratif

-Félicite M. Dubois pour son accession en national et lui souhaite beaucoup de succès.

-Souhaite de bonnes vacances à tout un chacun.

7. COMMUNICATION DE L'OBSERVATEUR

AU CEP - CAP - CSP - ANAFS

CEP: rien à signaler.

CAP: bonne réunion.

CSP: rien à signaler.

ANAFS: pas de réunion.

8. ANALYSE DES PV DU CEP

PV du 10/05/2011: lu et commenté.

9. ANALYSE DES PV DE LA CCAL

PV du 28/04/2011: lu et commenté

10. ANALYSE DU JOURNAL OFFICIEL

N° 20: lu et commenté

N° 21: lu et commenté

11. CORRESPONDANCE

Néant

12. DIVERS

Budget: pris connaissance.

Analyse des rapports d'arbitres: pris connaissance

Candidats arbitres: 0

Finales de Coupe le 28/05/2011 à Jemeppe

Evaluation

-Lors des finales de jeunes, de nombreux délégués au terrain se sont assis sur le banc de leur joueur.

-L'arbitrage a été dans l'ensemble bon surtout lors de l'arbitrage à deux.

Assemblée générale

Le 10/06/2011 à 19h30 à Vedrin (Comognes) - Rue de l'Yser, 1 « Café des Sports »

M. Philippe Noël reçoit en séance les données pour son compte-rendu de la commission d'arbitrage.

Missions des membres - Saison 2011-2012

C.E.P.: Néant

C.A.P.: MM. Zmikala - Verbruggen (suppléant)

C.S.P.: MM. Noel - Zmikala (suppléant)

C.C.A.: MM. Scheers - Demortier (formateur)

C.C.A.L.: MM. Scheers - Demortier (suppléant)

Cours candidats: MM. Demortier - Zmikala

Réunions CPA - Saison 2011-2012

05/09/2011 - 03/10/2011 - 07/11/2011 - 05/12/2011 - 02-01-2012 - 06/02/2012 - 05/03/2012 - 02/04/2012 - 07/05/2012 - 04/06/2012

Cours de perfectionnement - Saison 2011-2012

18/10/2011 - 25/10/2011

17/01/2012 - 24/01/2012

Cours candidats - Saison 2011-2012

15/09/2011 - 22/09/2011 - 29/09/2011

24/11/2011 - 01/12/2011 - 08/12/2011

09/02/2012 - 16/02/2012 - 01/03/2012

Classement 2011-2012: pris connaissance

Réunion d'avant-saison: pas de réunion.

Questionnaire disponibilités 2011/2012

A ce jour, huit arbitres n'ont toujours pas rentrés leur questionnaire Rappel leur sera adressé.

Jubilaires: six personnes sont à l'honneur cette saison, à savoir

MM. Surinx, Laviolette, Verhelst, Sprimont, Noël et Demortier.

13. DIVERS MEMBRES

Le président remercie les membres pour leur participation active au cours de la saison écoulée et leur donne rendez-vous en septembre.

La prochaine réunion de la CPA Namur est fixée au lundi 5/09/2011 à Namur.

La séance est levée à 23h15.

(s) Jean SCHEERS, secrétaire

Comité Exécutif Provincial

P.-V. succinct de la réunion du 07/06/2011

Présents: MM. Lefebvre (président), Burton, Degée, Delforge, Jaumin, Scheers (secrétaire provincial).

Absent excusé: M. Yernaux.

La séance est ouverte à 19h40 et se tient à Namur.

1. APPROBATION DU PV DU COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL

Le PV de la réunion du CEP du 10/05/2011 est approuvé.

2. FONCTIONNEMENT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

2.1. Secrétariat provincial

Saison 2011/2012: nomination (art. 74 du RO)

Le Comité Exécutif Provincial reconduit le secrétaire provincial dans ses fonctions pour la saison 2011/2012.

2.2. CSP

PV du 24/05/2011: lu et commenté.

Saison 2011/2012: nominations (art. 74 du RO)

Point reporté vu le souhait du Comité Exécutif Provincial de réorganiser le fonctionnement des commissions disciplinaires.

2.3. CAP

Saison 2011/2012: nominations (art. 74 du RO)

Point reporté vu le souhait du Comité Exécutif Provincial de réorganiser le fonctionnement des commissions disciplinaires.

2.4. CPA

PV du 02/05/2011: lu et commenté.

PV du 06/06/2011: lu et commenté.

Saison 2011/2012: nominations (art. 74 du RO)

Le Comité Exécutif Provincial reconduit dans leurs fonctions respectives, pour la saison 2011/2012, Jean Scheers et Didier Demortier.

Intervention du représentant de la CPA

Lors de la dernière réunion de la Commission Provinciale d'Arbitrage:

- a remercié la commission et les arbitres pour leur travail au cours de la saison écoulée.

- a mis en exergue l'esprit d'équipe du corps arbitral.

- a souhaité une saison 2011/2012 un peu plus sereine au niveau administratif

- a félicité M. DUBOIS pour son accession en national et lui a souhaité beaucoup de succès.

- a souhaité de bonnes vacances à tout un chacun.

En outre, il a:

- dit regretter l'absence d'un arbitre aux finales provinciales.

- signalé plusieurs nominations en catégorie F.

3. RÈGLEMENTS PROVINCIAUX

3.1. Règlement provincial - Article 6 - Modalité 2

Il existe une discordance entre cet article et l'article 14 du règlement de la coupe. Le Comité Exécutif Provincial considère qu'il s'agit d'une omission et adapte l'article 6 - modalité 2 comme suit:

« Lors de la participation d'une équipe à un test-match et/ou un tour final, la notion de titulaire telle que reprise à l'article 14 du règlement concernant la Coupe de la Province est d'application. L'équipe concernée ne peut alors aligner que des joueurs réputés titulaires de cette équipe à l'exception d'un joueur. »

4. FINANCES PROVINCIALES

4.1. Budget provincial 2010/2011

Pris connaissance.

4.2. Régularisation – Mai

La facturation a été transmise aux clubs le 23/05/2011 avec comme date d'échéance le 03/06/2011.

De nombreux clubs ne se sont pas encore mis en ordre de telle sorte qu'un rappel leur a été adressé afin de pouvoir participer aux votes éventuels de l'assemblée générale provinciale du 10/06/2011.

4.3. Echéances 2011/2012

Le Comité Exécutif Provincial décide à l'avenir de ne transmettre des factures que lorsque le solde débiteur est égal ou supérieur à 100 € hormis la dernière régularisation de la saison en cours.

4.4. Crédits clubs 2010/2011

Le Comité Exécutif Provincial préconise un contact avec les clubs ayant un solde créditeur important.

5. SELECTION PROVINCIALE « ESPOIRS »

5.1. La fin de saison a été difficile quant aux résultats obtenus.

5.2. Le Comité Exécutif Provincial reconduit dans leurs fonctions à la tête de la sélection provinciale, pour la saison 2011/2012, MM. Romano Conde da Silva et Jean-Pierre Delforge.

5.3. M. Delforge évoque la possibilité d'offrir le staff d'encadrement et reprendra contact avec Michaël Jacques (MF Mettet) et Rémi Warnier (Purple Auvelais) qui se sont déjà montrés intéressés.

6. CHAMPIONNAT SENIORS - VETERANS

6.1. Classement 2010/2011

Un classement définitif pour la saison 2010/2011 a été transmis aux membres avec les équipes montantes et descendantes conformément au règlement provincial.

6.2. Tour final

Division 2: le tour final des deuxièmes de division 2 entre Deportivo Neffe et Florennes Utd a eu lieu le 20/05/2011 au complexe sportif de Mettet et s'est soldé par la victoire de Florennes Utd.

7. CHAMPIONNAT PROVINCIAL JEUNES

7.1. Championnat terminé.

7.2. Une note particulière est adressée à l'équipe des scolaires d'Inter Namèche 83 (1407) pour leur titre de champion de Belgique.

8. COURRIER

8.1. Courriel du club MFC St Servais - 4946 - du 28/05/2011

A trait à une demande de dérogation pour pouvoir débiter la rencontre de son équipe B à 22h30. Le Comité Exécutif Provincial accepte la demande pour une saison sportive.

8.2. Courriel du club BV Mont - 3896 - du 28/05/2011

A trait à une demande de dérogation pour l'âge de joueurs en vétérans. Le Comité Exécutif Provincial refuse la dérogation.

8.3. Courriel du club BTC Fraire - 4460 - du 30/05/2011

A trait à une demande de dénomination du club pour la saison 2011/2012. Voir ci-après.

8.4. Courriel du club Assesse Utd 4632 - du 31/05/2011

A trait à une demande de dénomination du club pour la saison 2011/2012. Voir ci-après.

8.5. Courriel du club BB Dinant - 2763 - du 31/05/2011

A trait à un acte d'appel. Voir ci-après

8.6. Courriel du club Floreffe Flawinne - 3105 - du 01/06/2011

A trait à une demande relative à l'inscription de 2 équipes de vétérans.

Le Comité Exécutif Provincial autorise cette inscription.

9. DIVERS

9.1. Finales de coupe

>>>Evaluation

Le Comité Exécutif Provincial a constaté la défection d'un arbitre et le peu de spectateurs.

>>>Coupe préminimes

Le secrétaire provincial regrette l'absence d'un membre du Comité Exécutif Provincial à cette finale.

9.2. Assemblée générale provinciale

Le 10/06/2011 à 19h30 à Vedrin (Comognes) - Rue de l'Yser, 1 « Café des Sports ».

A cette occasion et sur proposition de la Commission Provinciale d'Arbitrage, six membres et/ou arbitres seront à l'honneur, à savoir MM. Demortier, Noël, Surinx, Verhelst, Sprimont et Laviolette.

9.3. Dossier disciplinaire N° 2010/2011-078

Le Comité Exécutif Provincial devait traiter le dossier le 28/06/2011.

Vu qu'il n'y a que MM. Lefebvre et Degée qui peuvent siéger; Qu'en conséquence, le quorum requis par l'article 79 du règlement organique de la LFFS asbl ne pourra être atteint;

Par ces motifs,

Le Comité Exécutif Provincial transmet le dossier au Conseil d'Administration de la Ligue pour suite voulue.

Ainsi prononcé à Namur, le 07/06/2011.

9.4. Commission communication/médias

Par son courriel du 12/05/2011, M. Daniel Wilmart fait part de ses avancées dans le domaine.

Le président prendra contact avec Daniel Wilmart afin de finaliser les modalités pratiques de la réunion proposée avec la presse.

9.5. Changements de dénomination - Article 140 du RO

Par leurs courriers respectifs, les clubs BTC Fraire et Assesse Utd demandent un changement de dénomination.

Le Comité Exécutif Provincial met sa décision en suspend jusqu'à réception jusqu'à réception du PV de l'AG des clubs actant la modification.

9.6. Appel - Irrecevabilité - Ratification - art 237 ROL

Par son courrier recommandé du 31/05/2011, le club BB Dinant - 2763 a introduit un acte d'appel relatif à une décision de la CSP du 24/05/2011. En vertu de l'article 236.1 du règlement organique de la LFFS, l'appel n'a pas été expédié endéans les deux jours ouvrables alors que ce fait avait été signalé lors du prononcé de la décision où le CQ du club assistait; En outre, il n'est pas signé; Le fait d'avoir envoyé un courriel endéans le délai prescrit ne peut être accepté; En conséquence, le Comité Exécutif Provincial ne peut se rallier aux arguments exposés par le club et ratifie l'irrecevabilité constatée par le secrétaire provincial.

La prochaine réunion du CEP Namur sera fixée ultérieurement. La séance est levée à 22h10.

(s) Jean SCHEERS, secrétaire provincial

Commission d'Appel Provinciale P.-V. de la réunion du 07/06/2011

Présents: Claude Ropson, Georges Mercier, Christophe Wuyts et Daniel Wilmart.

Absents excusés: Philippe Meyfroidt, René Burton, Jean-Marie Balthazar.

Représentant de la C.P.A: Jean-Pierre Zmikala.

La séance est ouverte à 20h par M. Ropson, vice-président.

APPROBATION DU P.-V. DE LA RÉUNION DU 05/05/2011

Le procès-verbal de la réunion du 05/05/2011 est approuvé sans remarque.

Monsieur Wilmart quitte la réunion.

SUSPENSION

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions du		Commentaire
			au	inclus	
775095	SBAA Majid	Drenica Namur	25/05/2011	24/11/2011	Sursis de 2 ans pour les 2 derniers mois, soit à partir du 24 /09/2011

FRAIS

Matricule	Nom du club	Frais administratifs	Amende suspension	Frais de déplacement de l'arbitre	Divers	Total (€)
3872	Drenica Namur	12, 50 €	65 €	19,60 €		97,10 €

(s) Claude ROPSON, président, et Georges MERCIER, secrétaire

Coupes et championnats provinciaux

SEMAINE 43 - Résultats

Coupes provinciales: finales

>Equipes premières (Challenge Lurkin)

FLORENNES UTD DRENICA NAMUR 5 - 7

>Equipes réserves

BORUS LOYERS B MS JEMEPPE B 4 - 3

>Vétérans

E CHAMPION BORUS LOYERS 4 - 2

Diablotins

BS ANHEE A PURP AUVELAIS A 1 - 8

Préminimes

A TAVIERS A FC CINACIEN A 0 - 2

Minimes

BF DINANT A FLOREFFE/FL.A 4 - 11

Cadets

BF DINANT B FLOREFFE/FL.A 1 - 5

Scolaires

I NAMECHE 83 A FLOREFFE/FL.A 16 - 2

Espoirs

SELECT PROVINC MFC 2 AUVELAIS 0 - 12

5 LEADER FEROOZ	22	9	9	4	93-115	22	13 BORUS LOYERS C	26	3	22	1	108-203	7
6 SOMZEE TOYS	22	7	8	7	98-115	21	14 MFC HANZINELLE	26	3	23	0	105-205	6
7 ASSESSE UTD	22	9	12	1	134-160	19	3e Provinciale A						
8 A TAVIERS	22	8	11	3	91-101	19	1 FC CINACIEN	24	22	2	0	209-85	44
9 BORUS LOYERS	22	8	12	2	102-125	18	2 O MOSAN DINANT	24	19	2	3	197-85	41
10 MASC. JAMBES	22	7	12	3	79-86	17	3 GS HANZINNE	24	17	5	2	241-124	36
11 FLOREFFE FL.	22	7	14	1	125-163	15	4 BF DINANT C	24	16	6	2	143-108	34
12 MF NISMES	22	2	15	5	103-139	9	5 MFC CINEY	24	14	8	2	144-125	30
13 CDC NAMUR	0	0	0	0	0-0	0	6 PURP AUVELAI C	24	12	9	3	120-109	27
14 MSG ERNAGE	0	0	0	0	0-0	0	7 MORIALME BOYS	24	11	10	3	169-143	25
2e Provinciale A							8 BB DINANT B	24	9	12	3	144-157	21
1 PURP AUVELAI	26	24	1	1	228-81	49	9 FLOREFFE FL. B	24	7	16	1	122-186	15
2 DEPORT NEFFE	26	20	6	0	169-106	40	10 MFC HOUR	24	5	15	4	127-162	14
3 MFC NATOYE	26	19	5	2	180-105	40	11 UNPA TAMINES	24	5	16	3	123-176	13
4 BORUS LOYERS B	26	15	11	0	135-147	30	12 MF LUSTIN	24	3	21	0	103-265	6
5 BF DINANT B	26	14	10	2	136-112	30	13 DEPORT NEFFE B	24	2	20	2	88-205	6
6 MASC. JAMBES B	26	12	10	4	146-130	28	14 MFM ANHEE	0	0	0	0	0-0	0
7 BV MONT B	26	12	10	4	124-114	28	3e Provinciale B						
8 E CHAMPION	26	12	10	4	105-115	28	1 FC CINACIEN B	26	20	5	1	155-96	41
9 BS ANHEE B	26	10	14	2	133-130	22	2 A TAVIERS B	26	19	5	2	163-82	40
10 NEVREMONT	26	9	16	1	156-161	19	3 MS JEMEPPE B	26	16	6	4	155-105	36
11 SEILLES.COM	26	9	17	0	103-148	18	4 AS NAMUR 08	26	16	8	2	148-88	34
12 CJ LEUZE	26	6	16	4	103-161	16	5 SPORTING VEDRIN	26	10	10	0	179-114	32
13 SPORTING NAMUR	26	3	21	2	103-198	8	6 F DEXIA NAMUR	26	15	9	2	148-107	32
14 MF FERNELMONT	26	3	21	2	97-210	8	7 NEVREMONT B	26	12	7	7	138-140	31
2e Provinciale B							8 BARCA AUVELAIS	26	13	10	3	128-111	29
1 MFC2 AUVELAIS	26	22	2	2	241-92	46	9 I NAMECHE 83 B	26	11	13	2	153-155	24
2 FLORENNES UTD	26	20	5	1	230-143	41	10 FLOREFFE FL. C	26	10	14	2	133-136	22
3 MFC NATOYE B	26	17	6	3	143-102	37	11 MEDIC NAMUR	26	7	14	5	111-129	19
4 PURP AUVELAI B	26	14	7	5	179-124	33	12 BB FERNELMONT	26	5	18	3	95-183	13
5 EURO AUVELAIS	26	16	10	0	136-136	32	13 FR. AUVELAIS	26	3	22	1	97-256	7
6 A PHILIPPEVIL.	26	13	10	3	136-107	29	14 RC EGHEZEE	26	1	23	2	89-190	4
7 FUT. MOUSTIER	26	12	9	5	162-133	29	3e Provinciale C						
8 RSC FRASNES	26	12	13	1	156-170	25	1 COUVIN MAR.	24	20	3	1	190-113	41
9 SOMZEE TOYS B	26	11	13	2	151-169	24	2 MF METTET	24	16	4	4	178-111	36
10 MFC CLERMONT B	26	10	15	1	121-153	21	3 JS THY CHATEAU	24	14	8	2	152-132	30
11 SENZEILLE	26	8	15	3	134-184	19	4 SC ORET	24	13	8	3	142-95	29
12 SARTH AUVELAIS	26	7	18	1	114-195	15							

5	MFC FONTENELLE	24	12	10	2	121-121	26
6	MF GOURDINNE B	24	10	10	4	147-131	24
7	A PHILIPPEVI B	24	9	13	2	110-119	20
8	BOUSSU WALC	24	8	12	4	112-136	20
9	MF THY CHATEAU	24	8	13	3	122-139	19
10	DBS METTET B	24	7	12	5	119-132	19
11	WALC. STREE B	24	7	15	2	100-153	16
12	BTC FRAIRE	24	6	14	4	95-176	16
13	L. PONTAURY	24	6	16	2	120-150	14
14	SENZEILLE B	0	0	0	0	0-0	0
4e Provinciale A							
1	SEILLES.COM B	20	20	0	0	230-66	40
2	BV MONT C	20	15	4	1	205-96	31
3	SQ. VEDRIN	20	12	5	3	181-90	27
4	BORUS LOYERS D	20	13	7	0	159-126	26
5	MFC NAMUR	20	12	7	1	125-110	25
6	SPARTANS NAMUR	20	10	9	1	147-126	21
7	BB DINANT C	20	7	13	0	103-125	14
8	NAMBRA BOUGE	20	7	13	0	109-200	14
9	ST SERVAIS	20	5	12	3	94-170	13
10	REA LOYERS	20	3	17	0	81-211	6
11	PATATE NAMUR	20	1	18	1	64-178	3
12	MF NAMUR B	0	0	0	0	0-0	0
4e Provinciale B							
1	L NESS JEMEPPE	22	19	2	1	185-88	39
2	ST SERVAIS B	22	18	2	2	174-87	38
3	AS AUVELAIS	22	16	4	2	172-116	34
4	JP SUN EGHEZEE	22	13	9	0	121-100	26
5	SQ. VEDRIN B	22	8	10	4	132-139	20
6	LA SP AUVELAIS	22	8	12	2	109-120	18
7	BELVEDER LIGNY	22	8	12	2	107-128	18
8	GUNNER TAMINES	22	8	13	1	119-146	17
9	BV MONT D	22	8	13	1	126-159	17
10	MFC TEMPOUX	22	8	13	1	110-151	17
11	AG. FERNELMONT	22	7	14	1	114-145	15
12	L. GEMBOUX	22	2	19	1	93-183	5
4e Provinciale C							
1	PANDA YVOIR	20	17	2	1	179-86	35
2	SP FLORENNES	20	15	4	1	147-85	31
3	AGES DE HEER	20	12	7	1	124-95	25
4	V.V. JAMAGNE	20	11	7	2	109-88	24

5	MF METTET B	20	10	7	3	128-103	23
6	SQ. VEDRIN C	20	9	7	4	108-99	22
7	BV MONT E	20	9	10	1	108-109	19
8	FC CINACIEN C	20	6	13	1	89-134	13
9	ASSEUSE UTD B	20	5	13	2	92-184	12
10	MFC CINEY B	20	4	16	0	88-111	8
11	BB DINANT D	20	4	16	0	76-154	8
4e Provinciale D							
1	MF GOURDINNE C	20	14	5	1	130-75	29
2	MF COUVIN	20	14	5	1	130-102	29
3	SPORT WALCOURT	20	13	6	1	114-81	27
4	PETITE-CHAPEL	20	12	6	2	131-88	26
5	COUVIN MAR. B	20	11	8	1	113-87	23
6	MORIALME BOY B	20	10	8	2	115-95	22
7	SOMZEE TOYS C	20	10	8	2	112-93	22
8	MF NISMES B	20	8	11	1	115-137	17
9	FLORENNE UTD B	20	5	14	1	95-142	11
10	BOCA FRAIRE	20	4	13	3	96-122	11
11	SP FLORENNES B	20	1	18	1	66-195	3
12	BOUSSU WALC B	0	0	0	0	0-0	0
Vétérans							
1	BORUS LOYERS	16	14	1	1	121-37	29
2	FLOREFFE FL.	16	14	1	1	109-58	29
3	MS JEMEPPE	16	9	6	1	99-77	19
4	E CHAMPION	16	8	6	2	76-65	18
5	BF DINANT	16	8	7	1	101-98	17
6	FR. AUVELAIS	16	6	8	2	92-93	14
7	BS ANHEE	16	5	9	2	103-91	12
8	EURO AUVELAIS	16	1	14	1	60-127	3
9	FC CINACIEN	16	1	14	1	39-154	3
Diablotins							
1	PURP AUVELAI A	10	9	1	0	93-17	18
2	MFC NATOYE A	10	6	1	3	83-34	15
3	BS ANHEE A	10	5	3	2	56-32	12
4	FC CINACIEN B	10	3	6	1	27-79	7
5	FC CINACIEN A	10	2	7	1	44-56	5
6	FLOREFFE FL. A	10	1	8	1	18-103	3
7	I NAMECHE 83 A	0	0	0	0	0-0	0
8	I NAMECHE 83 B	0	0	0	0	0-0	0
Prémimines							
1	A TAVIERS A	16	13	1	2	111-27	28

2	FC CINACIEN A	16	12	0	4	199-31	28
3	I NAMECHE 83 A	16	12	3	1	120-41	25
4	BS ANHEE A	16	9	4	3	88-43	21
5	BF DINANT A	16	7	7	2	80-58	16
6	MFC NATOYE A	16	7	9	0	52-83	14
7	PURP AUVELAI A	16	3	13	0	30-142	6
8	FC CINACIEN B	16	2	14	0	21-192	4
9	FLOREFFE FL. A	16	1	15	0	43-127	2
Minimes							
1	FLOREFFE FL. A	16	12	4	0	168-53	24
2	BF DINANT A	16	11	4	1	101-44	23
3	I NAMECHE 83 A	16	11	5	0	120-69	22
4	MFC NATOYE A	16	9	5	2	91-91	20
5	FLOREFFE FL. B	16	8	7	1	88-103	17
6	PURP AUVELAI A	16	7	9	0	68-91	14
7	FC CINACIEN A	16	4	11	1	58-93	9
8	FC CINACIEN B	16	4	11	1	53-93	9
9	FC CINACIEN C	16	2	14	0	52-162	4
10	MF GOURDINNE A	0	0	0	0	0-0	0
Cadets							
1	FLOREFFE FL. A	16	16	0	0	199-47	32
2	BF DINANT A	16	12	4	0	177-55	24
3	PURP AUVELAI A	16	11	5	0	149-54	22
4	I NAMECHE 83 A	16	11	5	0	146-88	22
5	I NAMECHE 83 B	16	7	9	0	150-91	14
6	BF DINANT B	16	7	9	0	73-125	14
7	FC CINACIEN A	16	4	12	0	56-153	8
8	FLOREFFE FL. B	16	3	13	0	65-193	6
9	FC CINACIEN B	16	1	15	0	29-238	2
Scolaires							
1	I NAMECHE 83 A	8	7	1	0	99-24	14
2	FLOREFFE FL. A	8	5	2	1	76-37	11
3	BF DINANT A	8	5	3	0	62-40	10
4	FC CINACIEN A	8	2	5	1	32-59	5
5	FC CINACIEN B	8	0	8	0	20-129	0
Espoirs							
1	MFC AUVELAIS	6	5	1	0	64-15	10
2	SELECTION PROV	6	4	2	0	53-37	8
3	BV MONT	6	2	4	0	29-39	4
4	FLOREFFE FL. A	6	1	5	0	16-71	2

Championnats nationaux

Maintien ou montant supplémentaire en D1

Yozgat Montignies - Audio Duo Waremmes: 5-6

Maintien ou montant supplémentaire en D1

Audio Duo Waremmes - Mini Maca Wavre: 4-6

Mini Maca Wavre se maintient en D1

Finale nationale espoirs

Brabant flamand - Brabant/Bruxelles Capitale: 3-10

Finale nationale du championnat dames

TB Tielts Winge - Madry Charleroi: 2-2 (2-3)

Playoffs en Nationale 1

ROLINI KOERSEL CHAMPION 2010/2011

ZVC Hoeselt - Rolini Koersel: 3-5

GS Citibank Hoboken - ZVK Amigo Schepdaal: 1-3

Rolini Koersel - ZVC Hoeselt: 8-4

ZVK Amigo Schepdaal - GS Citibank Hoboken: 7-5

>>Finale aller:

ZVK Amigo Schepdaal - Rolini Koersel: 1-5

>>Finale retour:

Rolini Koersel - ZVK Amigo Schepdaal: 6-0

LES CLASSEMENTS FINAUX

DIVISION 1

1	ROLINI KOERSEL	26	23	2	1	170-68	47
2	AMIG SCHEPDAAL	26	22	3	1	177-61	45
3	GS CITIHOBOKEN	26	15	7	4	122-86	34
4	ZVC HOESELT	26	14	6	6	115-91	34
5	CKB PUURS	26	15	10	1	116-116	31
6	APK BERINGEN	26	13	12	1	115-114	27
7	BST TEMSE	26	12	11	3	132-96	27
8	SELAKLEANBOUSSU	26	11	12	3	92-118	25
9	CORMEDZGLEUVEN	26	9	14	3	107-128	21
10	BARC OTTIGNIES	26	9	16	1	109-131	19
11	MAGIC DOUR	26	7	14	5	114-149	19
12	MM WAVRE	26	7	17	2	123-176	16
13	BRAINS LANDEN	26	6	18	2	98-154	14
14	HAIN FRAMERIES	26	2	23	1	65-167	5
DIVISION 2A							
1	COSMOS LAEKEN	22	17	2	3	125-75	37
2	YOZ MONTIGNIES	22	16	2	4	119-55	36

3	GIJ ANDERLECHT	22	14	4	4	75-58	32
4	CHASE ANTWERP	22	12	6	4	102-75	28
5	MFC COS MANAGE	22	8	8	6	61-54	22
6	AV ST GILLES	22	9	11	2	86-75	20
7	AS LA LOUVIERE	22	8	11	3	86-97	19
8	FUTSAL JETTE	22	8	12	2	76-89	18
9	HOBOKEN STER	22	7	13	2	66-93	16
10	FAM L LOUVIERE	22	4	13	5	75-126	13
11	OLYMPIA LEUVEN	22	5	15	2	82-112	12
12	RS LA LOUVIERE	22	4	15	3	67-111	11
13	T BIEKE EDEGEM	0	0	0	0	0-0	0
DIVISION 2B							
1	SD HALEN	26	21	3	2	198-102	44
2	AUDIO D WAREMM	26	20	3	3	157-77	43
3	ST JEAN WANZE	26	16	2	8	148-92	40
4	REYDAMS HALEN	26	14	7	5	139-104	33
5	AC FLEMALLE	26	13	9	4	114-110	30
6	ST REKEM	26	10	7	9	113-97	29
7	SCHALIE WELLEN	26	11	10	5	108-97	27
8	AYENEUSOUMAGNE	26	11	13	2	141-150	24
9	MFC D VERVIERS	26	9	11	6	105-109	24
10	MF THEUX 03	26	8	13	5	109-125	21
11	Pellos AUBEL	26	7	13	6	113-136	20
12	DBS METTET	26	6	17	3	112-169	15
13	MF UNION ARLON	26	4	17	5	124-189	13
14	MF NAMUR	26	0	25	1	77-201	1
DIVISION 3A							
1	ST GILLIS WAAS	26	19	5	2	145-74	40
2	ANTWERP PIRANH	26	15	5	6	113-86	36
3	R '79 ETTERBEEK	26	15	7	4	146-113	34
4	DWV MAZENELLE	26	15	8	3	110-89	33
5	ZVK MORTSEL	26	1				

Amendes

Art 179.5 (Manquements sur feuille de match) 2,50 €/manquement - max: 12,50 €	
Semaine 41	4662 (2,50 €)
Semaine 42	2447 (2,50 €) - 5268 (2,50 €) - 2166 (5 €)

Cartes jaunes - 5 €	
Semaine 43	2337 (5 €) - 4306 (5 €) - 3872 (5 €) - 2365 (5 €) - 1478 (5 €)

Art 178 (Communication de résultats) - 5 €/10 €	
Semaine 42	2447 (10 €)

Art 138.1 Absence de réponse à un courrier d'une instance) - 12,50 €	
3896 (12,50 €): feuille de match nationale	
4350 (12,50 €): feuille de match	
5515 (25 €): feuille de match (2x)	

Art 6 - Règlement provincial (Conformité championnat) - 12,50 €	
Semaine 41	4662 (12,50 €)

Art 153.2 (non-paiement dans les délais) - 5 €	
1407 - 2181 - 2447 - 2837 - 3252 - 3739 - 3759 - 3872 - 4012 - 4030 - 4032 - 4056 - 4290 - 4350 - 4662 - 4774 - 4907 - 4910 - 4925 - 5024 - 5222 - 5223 - 5225 - 5227 - 5258 - 5427 - 5515	

www.fesnamur.be
le site officiel de la LFFS-Namur

Finale « Ligue »

Préminimes Koekelberg, 28/05/2011

Les résultats

Renards Tivoli Bxl	-	Alemania Taviors	0-11
EJFJ Farciennes	-	Manchester Seraing	2-1

Alemania Taviors	-	MF Weyler	2-4
Manchester Seraing	-	Renards Tivoli Bxl	12-0
MF Weyler	-	EJFJ Farciennes	2-1
Manchester Seraing	-	Alemania Taviors	3-2
EJFJ Farciennes	-	Renards Tivoli Bxl	20-0
MF Weyler	-	Manchester Seraing	2-4
Alemania Taviors	-	EJFJ Farciennes	4-3
Renards Tivoli Bxl	-	MF Weyler	0-10

Le classement

1.	Manchester Seraing	4	3	1	0	20	6	6
2.	MF Weyler	4	3	1	0	18	7	6
3.	Alemania Taviors	4	2	2	0	19	10	4
4.	EJFJ Farciennes	4	2	2	0	26	7	4
5.	Renards Tivoli Bruxelles	4	0	4	0	0	53	0

AVIS AUX CLUBS

Il est rappelé que **les frais d'inscription** au prochain championnat **doivent être versés** pour le **30/06/2011 au plus tard** sur le compte n° **250-0177824-11**.

- Pour rappel, les montants à acquitter sont:
- 300 € pour une équipe qui évolue en nationale
 - 650 € pour une équipe première
 - 500 € pour une équipe réserve
 - 150 € pour une équipe de vétérans
 - 100 € pour une équipe de jeunes

P.S.: les clubs ayant un solde créditeur important peuvent contacter le secrétaire provincial, M. Jean Scheers (0487/33.37.10) AVANT leur paiement.